

protection des circuits intégrés, l'harmonisation des lois nationales touchant les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur, ainsi que l'élaboration de lois types dans les domaines de la contrefaçon et de la protection des

inventions biotechnologiques. Le Canada participe également au travail conceptuel de l'OCDE visant l'élaboration de principes et de règles liés aux aspects commerciaux de la propriété intellectuelle.